

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2026

Délibération DCS 2026-10

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 19 mai 2026**

Date de convocation : **11/05/2026**

Heure de début de séance : **18h05**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 18h05, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Guerbigny, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Guerbigny, sous la présidence de Jean-Marie CARRE.

Étaient présents :

Mmes _____ et _____ MM. _____ :
FAGOO Philippe, MANGOT Frédéric*, DELAPORTE Stéphane, SOILLEUX Quentin, MILLON Laurence, MONTERGOUS Marie-Thérèse, ROUSSEAU Jérôme, NAMUR Fabrice, CARPENTIER Frédéric, BLANCHARD Philippe, MANDRA Anne-Sophie, GRIMAL Guy*, CAVEL Patrice, SNOY-DUPUY Pierre-Philippe, FRANCOIS Gwenaëlle, CARRE Jean-Marie, BRICE Manuelle, BIZET Benjamin, VIEIL Yves, NIETO Raymond, CHERAULT Jean-Michel, CLEUET Cyrille, BAUDUIN Valérie, VANDEVILLE Laetitia, SOUFFLET Thomas, BEAUCOURT Fabrice, YZEBE Pierre-Emmanuel, MAEGHERMAN Jérôme, BOQUET Frédéric, VAILLANT Ludovic, NANCELLE Gauthier, DOINEL Lydia, COURBOIN Nathalie, PIERRA Benoit, LOBRY François, LETUPE Laurent, TROUVAIN Laurine, MASSIES Jacky, CARON Bruno, DUMONT Christophe
(*suppléant)

Étaient absents excusés :

/

Pouvoirs :

/

Étaient absents non excusés :

DESCORNES Julien, MOREL Marceau

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
Madame TROUVAIN Laurine, est désignée secrétaire.

OBJET : ÉLECTION DU 2ème VICE-PRÉSIDENT

Le Président rappelle que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions des articles L.5211-2 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le Président invite les candidats à se déclarer.

Candidat déclaré : CLEUET Cyrille

Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin dans l'urne.

Résultats du 1er tour de scrutin

Nombre de votants	40
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	40
Bulletins blancs	00
Bulletins nuls	00
Suffrages exprimés	40
Majorité absolue	21

Résultat des candidats

- M CLEUET Cyrille : 40 voix

Monsieur CLEUET Cyrille, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 2ème Vice-Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Guerbigny et immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Marie CARRE



Certificat de publication et de transmission

La présente délibération a été :

- publiée et/ou affichée le : 20/05/2026
- transmise au contrôle de légalité par voie dématérialisée le : 20/05/2026

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.